

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 27 JUILLET 2018  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES** : Dominique VIETTI (procuration donnée à Pascal PONCET)  
Mickaël DAUSSY (procuration donnée à Daniel CHALOT) Jean Paul ROYER (procuration donnée à Bernard MEIER)

**ABSENTS** : Nicolas OSSEDAT, Jean Michel BRISSAY-CHATRE, Clare VERNIN,

**1/ ENQUETE PUBLIQUE LIEU-DIT « L'USINE »  
DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL / VENTE A SCI LA BOHEME ...**

Le conseil municipal approuve le rapport de M. Favier, commissaire enquêteur qui rend un avis favorable suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 15 mai au 31 mai 2018 (Cf précédent CR).

Autorisation est donnée à l'unanimité au maire pour signer tous les documents afférents aux diverses procédures et aux ventes des différentes parcelles (déclassement, classement, aliénation, ...).

**2/ TERRAIN MULTISPORTS**

Monsieur le maire informe que la réalisation du terrain multisports est terminée. Après une contre visite, les contrôles de conformité ont été délivrés avec avis favorable. Le terrain de jeux est donc ouvert au public depuis le 26 juillet.

**3/ VENTE TERRAIN SARL IMMOBILIERE D'URFE**

Monsieur le maire rappelle l'impact de la fromagerie sur le fonctionnement de la station d'épuration de la commune et les soucis encore récemment rencontrés. L'essentiel des problèmes proviennent de pics de rejets de la fromagerie qui dépassent très très largement les 750 eq/ hbts autorisés par convention.

Il indique que Monsieur GENIN, le directeur, est conscient du problème et a pris la décision de construire sa propre station de traitement afin de traiter l'essentiel de ses effluents. Ainsi, seulement 750 éq / hbts seraient rejetés vers la STEP municipale conformément à la convention liant la commune et la société. (Dans un second temps il n'est pas à exclure qu'aucun rejet soit à prendre en charge par la commune si, dans l'avenir, les caractéristiques du traitement des effluents de la fromagerie permettaient un rejet directement au milieu naturel).

Le maire indique que, pour réaliser son projet, M. Genin a besoin de terrain. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à vendre, à la fromagerie, environ 3600 m<sup>2</sup> d'un terrain communal jouxtant son unité de production.

Par ailleurs, Monsieur le maire précise que Monsieur GENIN a accepté de participer exceptionnellement au surcoût des frais engendrés par un récent dysfonctionnement de la STEP dû à son activité. Une facture d'un montant de 1000.00 € sera donc adressée à la fromagerie.

#### **4/ CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX /CURE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention régissant les modalités d'occupation du bâtiment communal rue du Monteillard par la paroisse. Il sera notamment indiqué :

- Une occupation de pièces en rez-de-chaussée à usage de secrétariat
- Un accès « par le bas » côté espace vert du Monteillard et « par le haut » portail sur voie communale.
- Une Participation à hauteur de 700.00 € pour une participation au coût des fluides (chauffage, eau, électricité)
- Une durée alignée sur la durée de l'actuel mandat (fin en 2020 mais reconductible si la commune souhaite le faire)

#### **5/ CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX RUE DE ROANNE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le bail précaire déjà signé avec Madame et Monsieur LIEVRE pendant toute la durée des aménagements qu'ils réalisent à l'étage du bâtiment communal rue de Roanne pour préparer leur activité brocante. Celle-ci débutera en mai 2019.

Il s'agit d'un loyer symbolique de 20 euros par mois. S'en suivra un bail commercial et un loyer de 300 euros par mois dès que l'établissement sera ouvert.

#### **6/ BAIL CIVIL ACCA / COMMUNE**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire, à signer un bail civil de 25 ans avec l'ACCA pour le bâtiment chasse sis à la Remise.

Ce local ayant été réalisé et réglé par les chasseurs, ceux-ci n'auront rien à payer pendant 25 ans. Sera ainsi prise en compte la valeur du bien réalisé.

Le maire indique que ce type de bail, dit « civil », est le plus adapté pour prendre en compte la situation ci-dessus évoquée mais aussi pour permettre à la commune de réglementer l'usage des locaux.

#### **7/ SIEL : AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS**

Le maire informe l'assemblée municipale que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 il y a nécessité d'amortir la partie investissement de la maintenance optionnelle de l'éclairage public (pour 2018 : 3.22 € X 396 points d'éclairage soit 1275.12 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir cette somme sur une durée d'un an. Il en sera de même pendant toute la durée de l'adhésion de la commune au SIEL pour la partie maintenance optionnelle de l'éclairage public.

#### **8/ DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative nécessaire au règlement de factures en instances (SIEL, entreprise PJA).

#### **9/ PERSONNEL**

Emmanuelle BARLERIN rappelle que le contrat aidé d'Agnès GOUTORBE se termine. Elle indique que Mme GOUTORBE peut cependant être nommée stagiaire sur le poste vacant depuis le départ en retraite de Madame CHARLES. Le conseil municipal valide sa nomination en tant que stagiaire sur le poste par le passé occupé par Mme CHARLES (les fonctions pourront-être différentes).

Par ailleurs Emmanuelle BARLERIN propose au conseil municipal de solliciter un contrat emploi compétence (ex contrat aidé) pour remplacer Emy REJONY qui termine son contrat le 31 août 2018. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition. C'est la mission locale qui assistera la commune dans ses démarches. La contribution de l'état est avantageuse si on recrute quelqu'un du secteur eu égard à notre classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

## 10/ TERRAIN DE BOULES

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que le terrain sis rue de Roanne, appartenant à Monsieur DECOUSSY et servant de jeu de boules vient d'être vendu. L'Amicale des boules a sollicité la commune pour la remise en état du terrain se trouvant à proximité de la maison de santé. Le conseil municipal se prononce favorablement. Le maire précise toutefois qu'il convient que l'association demande au propriétaire du terrain : l'association St Thibaud.

## 11/ REFORME TAXE DE SEJOUR

Le maire indique qu'une réforme sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la collecte de la taxe de séjour pour les hébergements sans classement et invite l'assemblée à voter un taux tel que proposé par la CCPU pour harmoniser toutes les communes adhérentes. Le conseil municipal se range à la proposition de la Communauté de Communes et décide à l'unanimité d'appliquer un taux de 3.5 % au coût de la nuitée par personne.

## 12/ ST ETIENNE : FERMETURE BUREAUX DE POSTE

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu du maire de St Etienne concernant la situation postale dégradée de sa ville : **en 3 ans 7 bureaux de poste sur 19 ont fermé.** Le syndicat FO COM fait également part de son inquiétude quant au maintien des bureaux de poste considérant que les bureaux ligériens « fondent » comme neige au soleil.

## 13/ ANTENNE FREE MOBILE

Monsieur le maire et Daniel CHALOT informent le conseil municipal que les travaux préparatoires à la pose du mât Free Mobile à l'Allée ont débuté : quelques douglas ont été coupés, la plateforme est réalisée, la fondation (peu profonde) aussi. La pose du mât est prévue en septembre (héliportage).

## 14/ WEEK END INTEGRATION DE L'ECOLE D'INGENIEUR (ENISE)

Monsieur le maire et Bernard MEIER informent l'assemblée municipale que des étudiants de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de St Etienne ont sollicité la commune afin qu'ils puissent organiser un week-end d'intégration des élèves en première année (15 et 16/09). Ils seront hébergés dans le gymnase. Il est prévu qu'une journée soit consacrée à la réalisation, par leur soin, de petits travaux sur la commune (entretien espaces verts, chemins de randonnées, nettoyage de petit patrimoine, peinture...). 19 groupes seraient constitués (250 étudiants).

## 15/ URBANISME

Monsieur le maire informe l'assemblée de quelques cas qui ont posé soucis. Certains sont réglés, d'autres vont l'être. Il indique également que plusieurs certificats d'urbanisme ont été récemment refusés par les services de l'état.

Pascal PONCET indique ne pas comprendre pas le motif de ces refus car les terrains concernés se trouvent au milieu d'une zone déjà totalement urbanisée en maisons individuelles, formant « dent creuse » et desservie par les réseaux.

La lecture que les services font du RNU peut, en la circonstance, être contestée selon le maire.

Le maire indique qu'il a contesté les refus évoqués auprès de l'administration.

## **16/ ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Le maire informe qu'il y a nécessité de réfléchir à la mise en place d'une réserve qui pourrait être remplie au printemps et utilisée l'été dans le cas où des arrêtés préfectoraux viennent à interdire l'arrosage. Un bassin pourrait ainsi être réalisé entre le terrain stabilisé et la rivière.

La toute récente signature du contrat de rivière le vendredi 20 juillet à St Germain Laval invite encore à la mise en place de cette solution.

Il conviendra d'inscrire cette dépense au budget 2019.

## **17/ PROJET EN FACADE MAIRIE**

Le maire présente plusieurs propositions de l'entreprise MULTILETTRES pour la pose sur la façade principale de la mairie de « LIBERTE -ÉGALITE-FRATERNITE » et le remplacement des lettres formant le mot « MAIRIE pour mise en cohérence. La proposition de lettres de couleur bordeaux est retenue par le conseil municipal. Le maire rappelle qu'In fine c'est madame l'Architecte des Bâtiments de France qui décide (ABF).

## **18/ SECURITE CARREFOUR DU CENTRE**

Nathalie OSSEDAT propose un marquage au sol interdisant plus clairement encore le stationnement devant la boulangerie Micolon sur les 2 rues au droit des 2 vitrines (celle côté rue de Vichy et celle de la « vitrine entrée » sur l'autre façade). Souvent des véhicules sont stationnés gênant ainsi la visibilité des véhicules montant rue de Vichy.

Cette solution est retenue par le conseil municipal sachant que Dominique VIETTI, via le maire, (procuration) proposait une signalisation lumineuse rue de Vichy, aux abords du carrefour.

## **19/ INSTALLATION SOCIETE AGIMAT AU CARREFOUR « DES SCIERIES" »**

Le maire présente le projet de Monsieur Raphael GIRAUDET qui fait suite aux différents entretiens qu'il a eu avec le porteur de projet. Il envisage, dès 2019, la démolition de l'ex bâtiment BONCHE qu'il a acheté et la construction d'un bâtiment neuf en lieu et place (bureaux, entrepôt, exposition). La société récemment créée « AGIMAT » proposerait tout ce qui est sanitaire, certains matériaux ou matériels pour la construction, la vente de remorque, etc.). Le conseil souligne la qualité du projet présenté sous forme d'esquisse des volumes et des façades.

## **20/ PROJET SARL VIETTI**

La société VIETTI souhaite agrandir ses locaux rue de Thiers. Pour se faire il lui faut acquérir un délaissé de voirie bordant le trottoir (environ 40 m<sup>2</sup>). Le conseil décide, à l'unanimité, de vendre cette petite partie de terrain sans utilité pour la collectivité et nécessaire à l'extension envisagée. S'agissant d'un terrain du domaine public, il convient de réaliser une enquête publique. Le conseil désigne M.FAVIER en tant que commissaire enquêteur. Le maire prendra un arrêté en ce sens.

## 21/ COURRIER DU COLLECTIF ANTI LINKY

Le maire donne lecture du courrier du collectif ANTI LINKI.

## 22/ COMMUNICATION MUNICIPALE

Une communication municipale est en cours de distribution. Il y est notamment évoqué les soucis avec la police de l'eau et la question du désherbage.

## 23/ DEMANDE DE SUBVENTION- AIDE

Le maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires Ruraux de la Loire invitant les communes à faire preuve de solidarité au regard de la situation financière alarmante de la commune de POMMIERS EN FOREZ (importants soucis avec des salariés saisonniers de leur camping et importantes condamnations par le conseil des prud'hommes). Un soutien à hauteur de 200.00 € est décidé à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Label « Village Sport Nature »**

Le maire fait le compte rendu de la visite du 12 juillet de la commission départementale en charge de la labellisation. Celle-ci a pu constater le potentiel offert et semble l'avoir apprécié. Réponse définitive en septembre / octobre.

Si la commune était labellisée « village sport Nature » alors il conviendrait de revoir signalisation et signalétique des différents sites stratégiques indiqués au sein du dossier que la commune a constitué. Une subvention de 50% pourrait dans ce cas être accordée à cette fin (étude, fourniture et pose de panneaux ...).

### **Stage Hervé REVELLI**

Ce fut un succès. Les enfants ont été ravis. Il sera reconduit la saison prochaine. Une réflexion portant sur une possibilité d'hébergement pour les stagiaires qui le souhaiteraient est en cours.

### **Visite de M. le Sous-Préfet**

Monsieur le sous-Préfet s'est rendu à St Just pour y rencontrer Monsieur le maire et aborder notamment des questions liées à l'urbanisme, à l'assainissement. Il en a profité pour saluer Hervé Revelli en supportant des verts qu'il est.

### **Rando d'or VTT 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de recevoir cette grande manifestation à connotation nationale en 2019 (1000 amateurs de VTT attendus /départ du gymnase). Il répond ainsi à une sollicitation d'Alain CHAPOT Président du club de VTT des Bois Noirs.

### **Courriers BNP**

Le maire rappelle la volonté de la BNP de fermer l'agence de St Just en Chevalet et les courriers qu'il a adressés aux responsables de la banque, aux parlementaires, aux Présidents et représentants locaux du conseil Régional et Départemental, au Président de la CCPU.

Tous les élus précités ont répondu et adressé un courrier aux responsables régionaux ou nationaux de l'établissement bancaire dénonçant tant la méthode que la décision. Certains demandent un réexamen de la situation.

### **Recytec**

Le maire indique que l'entreprise souhaite élargir son activité.

### **Hôtel de Londres**

Le maire présente l'article concernant l'Hôtel de Londres parution dans la revue Société.

**Participation du club de tennis au financement des travaux de réhabilitation réalisés sur les courts**

Le maire indique avoir sollicité le club de tennis au travers de son Président Bernard LAPAIX. Celui-ci a décidé de verser 3000 euros à la commune pour participation aux travaux réalisés.

Remerciements du conseil municipal.

**Vin d'honneur brocante**

Le maire rappelle le vin d'honneur offert par la municipalité

La séance est levée à 22 H 15